

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 11 MARS 2019

Date de la convocation : 07/03/2019

Date d'affichage : 07/03/2019

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 9 **Votants :** 9 + 4 pouvoirs

Le lundi 11 mars 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Curiallet Maryvonne, Pin Marie-Thérèse, Lenfant Anne (à partir de 21h45), Burllet Brigitte – Messieurs Claret Jean-Paul, D'Hooghe Jacques, Charquet Pierre, Chêne Claude, Lavit Damien

Absents excusés ayant donné procurations :

Monsieur Wall Vincent a donné procuration à Monsieur Charquet Pierre
Monsieur Brancaz Xavier a donné procuration à Monsieur Lavit Damien
Monsieur Rey Michel a donné procuration à Monsieur D'Hooghe Jacques
Madame Anne Lenfant a donné procuration à Madame Rey Suzy

Absents : Levrot Laurent,

Damien Lavit est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire rappelle l'ordre du jour ;

I. BAUX POUR LOCATION BUREAUX ET ACCOMPAGNEMENT AGATE :

1. Assistance AGATE:

Monsieur Le Maire rappelle que des baux doivent être établis pour la location de bureaux. Afin de sécuriser l'aspect juridique, il est fait appel aux services d'AGATE.

L'assistance AGATE dans ce projet est estimée à 3 journées pour un budget de 2 163.00€. Compte tenu de la participation du Conseil Départemental à hauteur de 48%, le reste à charge pour la Commune est de 1 124.76€. La facturation s'effectuera sur le temps réel travaillé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition d'AGATE pour l'accompagnement à la rédaction de baux
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°12/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

2. Tarif de location :

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un tableau des surfaces de chaque bureau du premier étage ainsi qu'un estimatif du montant de location à 9€ le m².

Les baux sont en cours de finalisation avec AGATE.
Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

II. CONVENTION POUR SECOURS SUR PISTE SKI :

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs secours sur pistes de ski alpin votés lors d'un précédent Conseil et explique qu'une facture va être établie pour chaque secours correspondant d'une part aux secours sur piste et lorsque la blessure l'exige, le transport au centre hospitalier.

La commune règle directement le transport par ambulance.

La commune reverse aux structures gestionnaires des domaines skiables les frais de secours sur pistes effectués par leurs soins :

- à l'EPIC Domaine skiable Cœur de Chartreuse pour le domaine skiable du Désert d'Entremont
- à l'Association « Les skieurs du Granier » pour le domaine skiable du Granier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'une convention à signer avec l'EPIC Domaine skiable Cœur de Chartreuse et l'Association « Les skieurs du Granier »
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs
Délibération n°13/2019

III. BUREAU DE CONTROLE POUR AMENAGEMENT DE LA BOULANGERIE :

Monsieur Le Maire rappelle que l'aménagement de la boulangerie nécessite de faire appel à un bureau de contrôle afin de vérifier :

- la solidité des ouvrages et équipements associés,
- la solidité des existants,
- la sécurité des personnes dans les ERP et les IGH
- l'accessibilité handicapés en fin de travaux

Le Bureau Veritas Construction propose cette prestation pour 1 100€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le devis de 1 100€ HT de Bureau Veritas Construction
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs
Délibération n°15/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

IV. ONF – PROGRAMME TRAVAUX 2019 :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la programmation des actions de l'ONF relatif à la forêt pour l'année 2019 :

- travaux d'investissements : 5 416€ HT
- travaux d'entretien et de maintenance : 2 910€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme de l'ONF pour 2019
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°16/2019

V. ETUDES CENTRE DE VACANCES LES TROLLES ET LA GRENNERY : **DEMANDES DE SUBVENTION :**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le dernier module « faisabilité économique » concernant les 2 centres de vacances doit être réalisé. Le bureau d'étude « MIT CONSEIL » étant intervenu sur les deux premiers modules financés par la Région, propose les tarifs suivants :

- 11 325€ HT pour le centre Les Trolles
- 14 375€ HT pour le centre de la Grennery

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** de La Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Savoie les subventions les plus élevées possible pour la réalisation cette opération
- **S'engage** à prendre en charge l'autofinancement
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°17/2019

VI. DEMANDE DE SUBVENTION DETR – ASSAINISSEMENT PLAN MARTIN :

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux d'assainissement du Plan Martin s'inscrivent dans le schéma directeur assainissement de la commune et constitue une tranche de travaux qui devra se poursuivre dans un deuxième temps jusqu'à la Station du Granier, afin de raccorder l'ensemble du secteur sur la station d'épuration du Chef Lieu.

D'autre part, les travaux envisagés sont de nature à faciliter la réalisation d'une OAP au Plan Martin figurant dans le futur PLUi.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 178 675€ HT soit 214 200€ TTC.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Mairie

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de travaux de réseaux d'assainissement du Plan Martin
- de solliciter l'Etat pour l'attribution d'une aide la plus élevée possible dans le cadre de la DETR 2019
- autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°18/2019

VII. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES : APPEL A PROJET DERNIER COMMERCE - IMPLANTATION D'UNE BOULANGERIE:

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la commune d'implanter une boulangerie au Chef lieu.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un appel à projet pour dernier commerce. Compte tenu du fait de l'absence de boulangerie sur la commune, la commune peut solliciter la Région pour le financement de cette opération.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à 123 790€ HT.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** la Région pour une subvention de 30 000€ dans le cadre de l'appel à projet pour dernier commerce
- **Dit** que les crédits nécessaires pour l'auto-financement seront inscrits au budget de la commune
- **Autorise** Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°14/2019

VIII. INDEMNITE REGISSEUR MUSEE 2018 :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le régisseur du Musée de l'Ours des Cavernes bénéficie d'une indemnité de responsabilité (en fonction des recettes) qui s'élève à 140 euros pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré, et à l'unanimité de verser l'indemnité de 140 euros à Madame VEROLLET Stéphanie, régisseuse au Musée de l'Ours des cavernes pour l'année 2018.

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°19/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

IX. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti, à savoir le étant considérée comme avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Vu les nouveaux statuts du SDES,
- **Approuve** les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°20/2019

X. QUESTIONS DIVERSES :

1. Convention SPA Savoie :

Monsieur le Maire rappelle la convention fourrière avec la SPA de Savoie, approuvé lors d'un précédent Conseil.

La cotisation annuelle est calculée comme suit :

- 0.40€ par an et par habitant

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de verser la somme de **260.40€** (0.40€ x 651 habitants) auprès de la SPA de Savoie correspondant à la cotisation annuelle 2019

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°21/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

2. Remboursement de frais :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des frais payés personnellement par Madame Christelle MORILLAT :

- 35€ correspondant à un livre pour la classe des maternelles (facture jointe)
- 72.45€ correspondant à l'achat de petites fournitures de pharmacie (facture jointe)

Après délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de rembourser les frais engagés à Madame Christelle MORILLAT pour un montant total de 107.45€

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°22/2019

3. Tarif du musée :

Monsieur Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le prix de vente d'articles à la boutique du musée (nouveaux articles) et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces produits et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le tarif concernant la mise en vente de ces articles et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°23/2019

4. Convention électricité camping 2018 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du montant de 206.26 euros à régler au camping pour la consommation d'électricité annuelle correspondant :

- au local poubelle situé sur le parking de la salle polyvalente,
- à la zone de Loisirs,
- à l'éclairage public situé près du local poubelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de prendre en charge le montant de 206.26 euros.
- Fixe les modalités par une convention.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°24/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

5. Modification de la régie d'avance et de recettes de la commune :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dépenses autorisées dans le cadre de la régie d'avance et de recettes de la commune.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ajouter en dépenses :

- les frais de repas
- les frais de péages et kilométriques
- les frais de carburant

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°25/2019

6. Remplacement de Monsieur Lourdel :

Monsieur Le Maire donne la parole à Jacques D'Hooghe, responsable du service technique. Ce dernier informe les membres du Conseil Municipal de l'absence depuis le 8 février 2019 de Monsieur Lourdel et de sa dernière prolongation jusqu'au 8 avril 2019. Monsieur Pin se retrouve seul et la gestion devient compliquée. Il demande donc l'ouverture d'un poste d'adjoint technique occasionnel afin de pallier à cette absence, qui pourrait encore être prolongée.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- accepte la création du poste d'adjoint technique occasionnel
- autorise Monsieur Le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°26/2019

7. Remplacement d'agent indisponible :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Vote pour : 9 + 4 pouvoirs

Délibération n°27/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

8. Cantine :

Mesdames Suzy Rey et Anne Lenfant ont rencontré Madame Le Maire de St Pierre d'Entremont Savoie pour faire un point sur l'organisation de leur cantine scolaire mise en place en septembre 2018. Le bilan est positif. Le repas est facturé aux parents à 4€ et 4.40€ reste à la charge de la Mairie. Les produits sont le plus possible locaux. Une grande réflexion a été menée pour éviter le gaspillage et le bilan est positif. Le coût du repas en denrées est estimé à 1.80€. Le cuisinier est présent 30h sur 4 jours. Un bilan détaillé sera remis par la commune de Saint Pierre Savoie.

9. Informations diverses :

- Des ampoules ne fonctionnent plus alors qu'elles ont été remplacées en décembre 2018. Monsieur D'Hooghe va contacter Monsieur Gonzalez afin de revoir avec lui.
- SIAGA : Madame Lenfant informe que le SIAGA va modifier ses statuts afin d'intégrer le Bourget du Lac dans un futur projet
- Grand débat : les comptes rendus du Grand Débat seront déposés sur la plateforme puis mis en ligne sur le site de la commune

- Urbanisme : la réunion avec l'architecte conseil, des membres du Conseil et le Syndicat du Thiers s'est déroulée sur le terrain. La remarque principale ressortie est de ne pas dénaturer le paysage : il convient donc « d'aplatir » le toit afin qu'il prenne une forme plus arrondi, d'utiliser des matériaux de la Région et de positionner le bardage à la vertical.
- Dépôt sauvage : de nouveaux constats notamment sur les cartons bruns
- Entremonts info : la publication du prochain bulletin d'Entremonts info sera distribué le 5 mai 2019. Les propositions d'articles doivent intervenir au plus tard le dimanche 28 avril 2019.
- Les skieurs du Granier : plus de 18 médias ont communiqué sur l'ouverture de la station. La fréquentation a été très positive ; environ 230 skieurs par jour en moyenne avec un pic de 450. Le snack a également été une réussite. L'ambiance était bonne, et la gestion était réellement un moment convivial, voire familial. Les dons ont atteints 19 000€.

10. Réunions à venir :

- le mercredi 20 mars 2019 à 9h00 : relecture du règlement du PLUih
- le mercredi 20 mars 2019 à 19h00 : commission finances
- le jeudi 28 mars 2019 à 19h30 : ouverture des plis pour marché Boulangerie

Prochain Conseil Municipal : lundi 8 avril 2019 à 19h30

Levée de la séance à 23h45

Fait à Entremont le Vieux,
Le 26 mars 2019

Le Maire,
Jean-Paul Claret



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE D'ENTREMONT LE VIEUX' at the top and 'SAVOIE' at the bottom, with two stars on either side.